



L'enfance à Genève

Vous venez d'arriver à Genève et êtes bénéficiaire de l'Hospice général. Vous avez des questions sur votre rôle de parent, sur les activités à disposition de votre enfant ?

Ce document vous donnera des réponses sur les questions suivantes:

1. Naissance à Genève : comment préparer l'arrivée de votre enfant ?
2. Petite enfance: quels sont les lieux d'accueil pour les enfants avant l'entrée à l'école ?
3. Enfant scolarisé : quelles structures autour de l'école ?
4. Etre parent : quelles sont les informations importantes concernant l'éducation de votre enfant ?
5. Loisirs/activités : que faire avec ses enfants ?
6. Quel est le cadre légal en Suisse ?





1. Naissance à Genève : comment préparer l'arrivée de votre enfant ?

Vous venez d'arriver à Genève et vous êtes enceinte : un suivi et des examens seront pratiqués régulièrement par votre médecin-gynécologue en cabinet privé ou à la maternité des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) afin de s'assurer que votre grossesse se déroule bien.

Pour bénéficier d'un programme d'accompagnement durant votre grossesse, vous pouvez également vous adresser à :

- **Maternité des HUG :** Deux séances (en français) avec une sage-femme sont proposées pour accompagner les futures mères (1 séance avant et 1 séance après la naissance de l'enfant).
- **« Etre enceinte à Genève » :** Cours de préparation à la naissance pour toute femme enceinte non francophone (interprète en langue d'origine si nécessaire).
- **Arcade Sages-femmes :** Il existe plusieurs antennes d'Arcade Sages-femmes à Genève. Vous pouvez vous y rendre pour poser une question, peser votre bébé, obtenir des conseils par des professionnelles avant et/ou après la naissance de votre enfant. Une sage-femme vous rendra visite à votre domicile, dès votre sortie de la maternité, pour vérifier que tout se passe bien pour vous et votre enfant.

Comment déclarer son enfant au Service de l'Etat civil de la Ville de Genève ?

Après la naissance de votre enfant, vous avez **3 jours** pour déclarer officiellement sa venue au monde auprès du Service de l'Etat civil. Les démarches peuvent être faites depuis la maternité (bureau de l'Etat civil au rez-de-chaussée du bâtiment de la maternité des HUG).

L'Etat civil : a pour mission d'enregistrer tous les événements qui marquent le parcours de vie d'une personne, de sa naissance à sa mort. Il enregistre les commandes de cartes d'identité, délivre les attestations de séjour et de domicile, établit les certificats de vie tels que les actes de naissance, de mariage et de décès.

Allocation naissance : une allocation de naissance (versée 1 fois) + une allocation pour enfant de moins de 2 ans (versée mensuellement) est remise par l'Hospice général.

Où trouver des poussettes : Renfile, Centre Social Protestant, Emmaus Genève, Arcade Sages-femmes.

Où trouver des habits pour enfants pas chers : Vestiaire CSP, Caritas Vet'Shop, Arcade Sages-femmes.

2. Petite enfance : quels sont les lieux d'accueil pour les enfants avant l'entrée à l'école ?

Des lieux d'accueil gratuits pour les parents avec enfant (0 à 4 ans) existent dans tout le canton. La fréquentation de ces lieux est primordiale pour le développement, la socialisation et la bonne intégration de votre enfant. Cela lui permettra d'avoir des bases de français avant le début de sa scolarité.



Lieux et moyens de garde :

Coccinelles : Des espaces d'accueil existent dans les différents centres d'hébergement collectif de l'Hospice général. Ces lieux sont gérés par des parents, des bénévoles et des professionnels qui garantissent un encadrement de qualité.

Crèche : Les crèches et espaces de vie infantile permettent une **prise en charge régulière** des enfants entre **16 semaines et 4 ans**, dans un lieu dédié où des professionnels de la petite enfance proposent des activités ludiques et pédagogiques favorisant l'éveil et la socialisation des enfants ainsi que l'apprentissage du français. Des accueils à **temps partiel** ou **complet** sont possibles. Attention, cette prestation est payante.

Jardin d'enfants : Le jardin d'enfants est un lieu de socialisation de l'enfant destiné à une fréquentation régulière. Son objectif premier est d'apprendre aux enfants de 2 à 4 ans à vivre et à jouer ensemble. Accueil à la demi-journée ou plus rarement à la journée entière mais sans possibilité de prendre le repas de midi sur place. Attention, cette prestation est payante.

Accueil familial de jour : L'accueil familial de jour est une alternative aux crèches. Dans ce cas, l'enfant est gardé au domicile de l'accueillante familiale qui peut accueillir de 1 à 5 enfants de 0 à 12 ans, 5 jours par semaine, 10 heures au maximum par jour. Attention, cette prestation est payante.

Différentes associations proposent également des lieux d'accueil et de socialisation pour les enfants de 0 à 5 ans. Vous trouverez toutes les adresses de ces différents lieux dans la brochure « Lieux d'accueil, de socialisation et d'intégration pour parents et enfants en âge pré-scolaire (0 à 4 ans) » éditée par le BIE, ces adresses sont également sur le site Bonjour Genève.

Attention ! Il est nécessaire d'avoir l'accord de votre assistant social pour que les frais de garde de votre enfant soient pris en charge.

Programmes éducatifs et informatifs :

Petits Pas : Des rencontres à domicile sont organisées pour les parents d'enfants dès 2 ans. Le but est de stimuler l'enfant et de l'aider dans son apprentissage. La prestation est gratuite et dure au maximum 18 mois.

Action Préventive en Milieu Familial (APMF) : En cas de difficultés avec un enfant, l'APMF propose un accompagnement à l'éducation au travers de visites à domicile. La prestation est gratuite.

Bientôt à l'école : Sessions de rencontres entre professionnels et parents, organisées par le bureau de l'intégration des étrangers, les communes, l'Hospice général et le Département de l'Instruction publique afin de présenter l'école aux parents et de préparer les enfants à leur future rentrée scolaire. Des espaces d'échange pour les adultes et de garde pour les enfants sont proposés. La prestation est gratuite.

3. Enfant scolarisé ? Quelles structures autour de l'école ?

Si votre enfant est déjà scolarisé, voilà quelques informations qui pourraient vous être utiles :

A Genève, les enfants scolarisés peuvent être pris en charge par le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire) durant les repas de midi et après l'école, de 16h00 à 18h00.

Attention, il est nécessaire d'avoir l'accord de votre assistant social pour que les frais GIAP soient pris en charge.



Cours de langue et culture d'origine (LCO) : Afin que votre enfant continue à progresser dans sa langue maternelle, l'école met à disposition des parents une liste d'associations qui donnent des cours en langue d'origine aux enfants scolarisés. Ces prestations sont payantes, des arrangements peuvent être trouvés.

L'école des parents : Espace d'information et de soutien ouvert à tous les parents non francophones dont les enfants sont scolarisés. Ces prestations sont payantes, des arrangements peuvent être trouvés.

Aide aux devoirs

Les bénévoles de la Croix-Rouge Jeunesse proposent des séances d'aide aux devoirs aux enfants de l'école primaire et aux mineurs non accompagnés résidant dans les centres d'hébergement collectif pour requérants d'asile (sauf durant les vacances scolaires).

Reliance : propose un accompagnement scolaire pour les enfants qui habitent dans les communes d'Onex, Confignon, Lancy ou Vernier uniquement.

Villa Yoyo : Aide aux devoirs pour enfants de 4 à 12 ans les mercredis et samedis.

La Courte Echelle : Ce projet permet de mettre en contact une personne adulte et un enfant comme le serait un parrain ou une marraine.

Ara/Ajeta : Cours d'appui individualisés pour les élèves et les apprentis qui rencontrent des difficultés scolaires. Ces cours sont donnés par des étudiants encore en études. Attention, ces prestations sont payantes et des arrangements peuvent être trouvés.

Attention ! Il est nécessaire d'avoir l'accord de votre assistant social pour que les frais soient pris en charge.

4. Etre parent : quelles sont les informations importantes concernant l'éducation de votre enfant ?

Etre parent n'est pas toujours facile ! C'est pourquoi il existe de nombreuses organisations qui proposent des lieux de conseils, des accompagnements spécifiques et des soutiens individualisés. Dans des cas graves, des mesures de protection de l'enfant sont mises en place en collaboration avec les parents ou sur décision de la justice au travers du Service de protection des mineurs (SPMI). Ne restez jamais seul face à une situation compliquée ! Adressez-vous à votre assistant social !

5. Loisirs/activités : que faire avec ses enfants ?

A Genève, il existe de nombreux lieux dont beaucoup sont gratuits pour les loisirs et les activités des enfants en dehors de l'école.

Lorsque des prestations sont payantes, une participation de l'Hospice général est possible au travers notamment des aides complémentaires, adressez-vous à votre assistant social.

Activités extra-scolaires : Pratiquer un sport, faire des travaux manuels, de la couture, de la peinture, apprendre une langue, faire de la danse, etc. éveillent les enfants et leur permettent de se dépenser, créer, s'épanouir.



Voilà quelques références qui vous seront utiles :

GE DÉCOUVRE le mercredi : Cours divers pour les jeunes de 4 à 16 ans, organisés les mercredis.

Loisirsjeunes.ch : Site qui recense l'information sur l'offre de loisirs sportifs, artistiques, culturels et ludiques destinés aux enfants et aux jeunes durant l'année scolaire ou les vacances scolaires dans le canton de Genève.

Maisons de quartier : Toutes les communes de Genève ont leur propre maison de quartier. Diverses activités y sont organisées autant pour les enfants que pour les adultes qui vivent à proximité.

Centres de loisirs : De nombreuses activités pour les enfants y sont proposées ainsi que des camps pour les périodes de vacances scolaires.

Jardins Robinson : Actifs sur plusieurs communes, ils proposent diverses activités pour enfants.

Païdos/Atelier des Bricolos : Diverses activités, animations, camps pour enfants migrants.

Villa Yoyo : Activités gratuites pour enfants de 4 à 12 ans les mercredis, samedis et durant les vacances scolaires.

Tous les liens sont indiqués sur le site Bonjour Genève.

6. Quel est le cadre légal en Suisse ?

Enfant seul : Il est fortement recommandé de ne pas laisser des enfants seuls à la maison.

Accompagnement à l'école : Pour des raisons de sécurité, il est attendu des parents d'accompagner leur enfant à l'école et de venir le récupérer à la sortie en respectant strictement l'horaire.

Sorties : Les jeunes âgés de moins de 16 ans ne peuvent pas sortir le soir après 22h00 sans être accompagnés d'un adulte.

En Suisse, la majorité civile est fixée à l'âge de 18 ans. Les parents sont juridiquement responsables de leur enfant jusqu'à sa majorité. **La majorité sexuelle est fixée à l'âge de 16 ans.**

Mariage forcé : Le code pénal suisse interdit le mariage forcé tout comme la tentative de mariage ou de partenariat forcé, sous peine de privation de liberté ainsi que d'une forte amende.

Excision : L'excision et les mutilations génitales féminines sont interdites en Suisse sous peine de privation de liberté ainsi que d'une forte amende.

Violence : La prévention de la violence est un axe prioritaire de la politique sociale suisse, tout acte de violence ou de vandalisme est sanctionné, même si l'auteur est mineur.

La consommation d'**alcool** et de **tabac** est interdite aux moins de 16 ans et l'usage de la **drogue** est totalement prohibé.